



## Conseil économique et social

Distr. générale  
25 août 2014  
Français  
Original : anglais

---

### Session de fond de 2014\*

Deuxième réunion de coordination et de gestion

#### Compte rendu analytique de la 23<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 12 juin 2014 à 15 heures

*Président* : M. Oh Joon (Vice-Président). . . . . (République de Corée)

### Sommaire

Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme (*suite*)

b) Développement social

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (*suite*)

c) Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies (*suite*)

Questions relatives à l'économie et à l'environnement (*suite*)

d) Établissements humains

Dialogue avec la représentante du secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

---


Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents ([srcorrections@un.org](mailto:srcorrections@un.org)).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).

14-55299X (F)



Merci de recycler 



*En l'absence de M. Sajdik (Autriche), M. Oh Joon (République de Corée), Vice-Président, assume la Présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 10.*

## **Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme (suite)**

### **b) Développement social (A/69/61-E/2014/4; E/2014/26-E/CN.5/2014/10)**

1. **M. Gonnot** (Département des affaires économiques et sociales), présentant le rapport du Secrétaire général sur les des préparatifs en vue de la célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille en 2014 (A/69/61-E/2014/4), déclare que l'attention portée à la famille a permis de mieux intégrer les politiques et les programmes de lutte contre la persistance des problèmes de développement, en particulier la transmission de la pauvreté et des inégalités de génération à génération, et se révèle souvent plus efficace qu'une concentration exclusive sur les femmes et les enfants. Il convient également de promouvoir des politiques familiales qui favorisent l'équilibre entre travail et famille, notamment le partage égal des responsabilités familiales, et une paternité responsable. La prise en compte des familles en tant qu'acteurs et bénéficiaires dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015 contribuerait ainsi à la réalisation des objectifs d'un développement durable.

2. **M<sup>me</sup> Adhikari** (Népal), Présidente de la Commission du développement social pour les cinquante et unième et cinquante-deuxième sessions, présentant le rapport de la Commission sur sa cinquante-deuxième session (E/2014/26-E/CN.5/2014/10), déclare qu'au cours de la session, la Commission a tenu trois discussions de groupe d'experts de haut niveau sur le thème intitulé « Promouvoir l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et du travail décent pour tous ». Ces discussions ont été l'occasion de souligner l'importance de l'autonomisation pour accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et inscrire les travaux inachevés au programme de développement pour l'après-2015; elles ont également permis de faire ressortir la nécessité pour les responsables politiques de bien comprendre les moteurs sociaux du développement et de se

concentrer sur l'élimination de la pauvreté. Ces discussions ont également mis en lumière l'importance de la participation effective des groupes sociaux au programme pour l'après-2015 et, à l'occasion du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille, les participants ont proposé de donner une optique familiale à ce programme. La Commission a également examiné et discuté le compte rendu du Rapporteur spécial sur les handicapés. Elle a noté que nombre de mécanismes et d'éléments sont nécessaires pour assurer un développement durable, y compris des institutions ouvertes et transparentes, le respect des droits de l'homme, des instances judiciaires impartiales, des mécanismes de protection sociale, l'accès à un travail décent, une gouvernance démocratique et l'état de droit. En outre, il importe de former des partenariats durables entre tous les secteurs et les parties intéressées pour obtenir de meilleurs résultats, et les objectifs et engagements convenus à l'échelle internationale en ce qui concerne l'aide publique au développement, l'allègement de la dette, l'accès aux marchés, la stabilité financière, le renforcement des capacités et l'appui technique doivent être tenus.

3. **M<sup>me</sup> Miculescu** (Roumanie), Présidente de la Commission du développement social pour les cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions, rappelle que l'année 2015 marquera le vingtième anniversaire du consensus auquel sont parvenus les gouvernements sur la nécessité de placer les personnes au centre du développement. Cela revêt une importance critique pour les travaux de la Commission, parce que sans développement social, les deux autres piliers du développement, la croissance économique et la protection de l'environnement ne seraient pas viables. Le projet de résolution sur l'organisation future et les méthodes de travail sur lequel se penche actuellement le Conseil témoigne des efforts déployés par la Commission pour appuyer pleinement le renforcement du Conseil, et identifie des moyens pour la Commission d'examiner les questions qui intéressent le Conseil dans ses travaux et ses rapports. La Commission continuera de s'efforcer d'aligner ses travaux sur ceux du Conseil.

4. Au cours de la période de transition vers le programme de développement pour l'après-2015, la Commission maintiendra son cycle biennal de session d'examen et de session directive sur le thème prioritaire de « Repenser et renforcer le développement social dans le monde contemporain ». Lors de sa session de février 2015, elle tiendra compte des

progrès réalisés dans le domaine du développement social pour jeter les bases d'un cadre de politique social prospectif pour la réalisation d'un développement durable. Lors de la session de février 2016, la Commission alignera plus étroitement son travail sur la mise en œuvre du programme mondial de développement adopté par l'Assemblée générale en se concentrant sur des résultats concrets. Le thème des questions nouvelles, qui devrait faire l'objet d'une décision à la fin de 2014, sera également utilisé pour aligner les travaux de la Commission sur ceux du thème annuel du Conseil. La Commission compte sur l'appui du Conseil pour assurer le succès de ces deux sessions et des travaux ambitieux et pertinents prévus au titre du programme de développement pour l'après-2015.

5. **M<sup>me</sup> Stewart** (Organisation internationale du Travail (OIT)) estime également que la session actuelle offre une excellente occasion de réfléchir sur les moyens de conjuguer les trois dimensions du développement durable et d'établir des liens effectifs entre elles sous les auspices du Conseil. L'OIT est déterminée à travailler en étroite collaboration avec la Commission dans la poursuite de ces objectifs dans le contexte changeant du programme de développement des Nations Unies.

*La séance est suspendue à 15 h 30 et reprend à 15 h 50.*

*Suite donnée aux recommandations contenues dans le rapport de la Commission du développement social sur sa cinquante-deuxième session (E/2014/26–E/CN.5/2014/10)*

6. **Le Président** fait état des projets de proposition figurant au chapitre premier, sections A et B du rapport.

#### *Section A*

*Projet de résolution I : Organisation future et méthodes de travail de la Commission du développement social*

*Projet de résolution II : Aspects sociaux du nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique*

*Projet de résolution III : Promotion de l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et du travail décent pour tous*

*Projet de résolution IV : Promotion des droits des personnes handicapées et prise en compte*

*systématique de la question du handicap dans le programme de développement pour l'après-2015*

*Projet de résolution V : Poursuite de l'application du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement*

*Projet de résolution VI : Vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille : célébration et suivi*

7. *Les projets de résolution I, II, III, IV, V et VI sont adoptés.*

#### *Section B*

*Projet de décision I : Ordre du jour provisoire et documentation de la cinquante-troisième session de la Commission du développement social*

*Projet de décision II : Rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa cinquante-deuxième session*

8. *Les projets de décision I et II sont adoptés.*

#### **Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (suite)**

##### **c) Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies (suite) (E/2014/L.12)**

*Projet de résolution E/2014/L.12 : Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies*

9. **Le Président** déclare que ce projet de résolution n'a pas d'incidences budgétaires.

10. *Le projet de résolution E/2014/L.12 est adopté.*

#### **Questions relatives à l'économie et à l'environnement (suite)**

##### **d) Établissements humains (E/2014/64)**

11. **M<sup>me</sup> Djacta** (Directrice du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (UN-Habitat), présentant le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat, déclare que ce rapport décrit les activités menées par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains en coopération avec d'autres

organismes du système des Nations Unies, des organisations intergouvernementale et internationales et d'autres partenaires pour la mise en œuvre de ce programme aux niveaux mondial, régional et national. UN-Habitat a participé activement à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 et a contribué par son action à faire reconnaître de plus en plus largement la contribution de l'urbanisation au développement durable.

12. Au vu des questions soulevées dans ce rapport, UN-Habitat demande instamment aux États membres de tenir dûment compte dans leurs plans nationaux de développement du rôle de l'urbanisation dans le développement durable; de mettre en œuvre des politiques de planification urbaine qui améliorent la productivité économique et l'équité; d'appliquer plus systématiquement des méthodes de planification urbaine adaptées à des normes d'urbanisation progressives et des modes de développement urbain compact, mieux intégré et connecté; de planifier l'extension des villes selon des méthodes adéquates, pour organiser le développement durable des villes en expansion rapide, et empêcher la prolifération de quartiers insalubres; et de faciliter la participation de toutes les parties prenantes, y compris les autorités locales, le secteur privé et les organisations non gouvernementales, aux travaux préparatoires de la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable menés au niveau national (Habitat III).

#### **Dialogue avec la représentante du secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination**

13. **M<sup>me</sup> Petrova** (Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination) déclare que le Conseil a tenu une réunion officielle le 8 mai 2014 au siège du Fonds international de développement agricole (FIDA) à Rome. À cette même occasion, le Conseil a procédé à son troisième examen de la mise en œuvre des OMD au niveau des pays. Cette réunion a été suivie d'une retraite au cours de laquelle les chefs de secrétariat ont procédé à des échanges de vues sur le programme de développement pour l'après-2015, accordant une attention particulière aux moyens d'aider les États membres à formuler et mettre en œuvre le nouveau cadre de développement durable.

14. Le mécanisme d'examen par le Conseil a été mis en place en novembre 2012 par l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement et le Président de la Banque mondiale. Chaque examen a permis de repérer les goulets d'étranglement et de définir des moyens pratiques pour permettre au système des Nations Unies d'y remédier. Trois pays ont participé au troisième examen : le Bénin, sur l'objectif No. 7, pour l'eau et l'assainissement; la Colombie, sur les inégalités dans la mise en œuvre des OMD; et les Philippines, sur l'objectif No. 5, avec une attention particulière portée au maintien des gains réalisés dans le domaine du développement face aux catastrophes naturelles. Les coordonnateurs résidents des Nations Unies et les directeurs de pays de la Banque mondiale ont amorcé un dialogue avec le Conseil. Les Participants ont noté que l'examen avait déjà permis de donner une forte impulsion à une meilleure collaboration multilatérale et contribué à accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs au niveau des pays. Cet examen a débouché sur des changements importants dans les huit pays qui avaient déjà été couverts. Le Conseil continuera de suivre ces résultats jusqu'à la fin de 2015 dans le cadre de son examen d'ensemble des OMD.

15. Le débat du Conseil sur le programme de développement pour l'après-2015 a porté sur la façon dont le système des Nations Unies pourrait aider collectivement des États membres à faire la transition vers un nouveau programme de développement durable. Ses délibérations se sont appuyées sur un document préparé par ses trois comités de haut niveau, à savoir le Comité de haut niveau sur les programmes, le Comité de haut niveau sur la gestion et le Groupe des Nations Unies pour le développement, qui se sont efforcés de donner plus de clarté aux aspects liés aux programmes, aux opérations et à la gestion du programme de développement pour l'après-2015 en cours d'élaboration par le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable. Les membres du Conseil sont unis dans leur conviction que les Nations Unies doivent saisir l'occasion de faire en sorte qu'elles soient bien équipées pour aider les États membres à formuler et à appliquer le nouveau programme. Le Conseil a recensé cinq critères interdépendants qu'il juge cruciaux pour le programme : l'universalité, l'égalité, l'intégration, les droits de l'homme et le besoin d'une révolution dans les données. Les membres du Conseil se sont également penchés sur les incidences institutionnelles,

financières et de gouvernance d'un cadre de développement universel et intégré pour le système des Nations Unies. Ce système doit adopter une approche plus stratégique et mieux adaptée s'il veut apporter un appui efficace aux États membres.

16. Dans le cadre de sa réunion officielle, le Conseil a également examiné les moyens, notamment financiers, de mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015. Ses délibérations ont porté sur la nécessité, identifiée par les États membres, d'une réponse cohérente et coordonnée du système des Nations Unies à l'appui d'un cadre financier général et holistique. Il a estimé que le cadre financier pour l'après-2015 devrait s'inspirer du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha et devrait tenir compte d'une façon équilibrée des trois dimensions du développement durable. Face à l'ampleur des besoins financiers, les ressources devraient être mobilisées auprès de toutes les sources, autant nationales et internationales que publiques et privées. Les membres du Conseil ont exprimé leur détermination à travailler de concert afin de contribuer au succès de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Le Conseil et ses organes subsidiaires continueront d'étudier les grandes questions liées au programme de développement pour l'après-2015 à la lumière des pourparlers intergouvernementaux.

17. Le Comité de haut niveau sur les programmes s'est penché sur la question prioritaire du changement climatique et a renouvelé le mandat de son groupe de travail sur le changement climatique pour deux années supplémentaires. Depuis sa création en 2008, ce groupe de travail s'efforce de renforcer la coordination entre les organismes des Nations Unies à l'appui des mesures prises par les États membres pour combattre le changement climatique. Au cours des deux prochaines années, il cherchera à susciter une mobilisation plus efficace et à faire connaître les services offerts par le système des Nations Unies afin d'aider à donner une impulsion en faveur d'un accord ambitieux et de favoriser une action concrète soutenue. À ce propos, le groupe de travail est en train de lancer une publication conjointe des Nations Unies pour le Sommet de 2014 sur le climat qui se tiendra à New York. Cette publication tendra à montrer comment une action climatique pourrait favoriser le développement durable et comment le système des Nations Unies appuie les efforts des États membres dans ce domaine.

18. Le Conseil a également examiné la question de la troisième Conférence internationale des petits États insulaires en développement qui se tiendra à Apia, Samoa, en septembre 2014. Il a fait sienne une déclaration commune à la Conférence au nom du système des Nations Unies exprimant son ferme soutien à la Conférence et à une approche plus cohérente vis-à-vis des petits États insulaires en développement. Un certain nombre des principaux membres du Conseil participeront avec le Secrétaire général à une manifestation parallèle de haut niveau le 1<sup>er</sup> septembre 2014.

19. Le Comité de haut niveau sur les programmes a examiné pour la première fois la question de l'urbanisation durable, en prévision d'Habitat III, qui se tiendra en 2016. Il s'est efforcé de favoriser une meilleure compréhension des principaux moteurs du nouveau programme d'urbanisation et de renforcer la coordination à cet égard dans l'ensemble du système.

20. Le Comité de haut niveau sur la gestion s'est penché sur la sécurité et la sûreté du personnel des Nations Unies dans les contextes à haut risque. Le travail de l'Organisation dans le monde entier devient de plus en plus dangereux, et 20 à 25 membres du personnel sont tués chaque année. Le système des Nations Unies doit continuer à améliorer ses politiques et mécanismes afin d'assurer la continuité de ses opérations tout en honorant son devoir de sécurité. C'est dans cet esprit que le Comité de haut niveau sur la gestion a entrepris un examen d'ensemble des questions pertinentes de sûreté, de protection médicale et de gestion. Conformément aux dispositions de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, le Comité de haut niveau sur la gestion s'est également arrêté sur l'innovation dans les domaines des ressources humaines, des finances et des technologies de l'information. Il est en train d'élaborer des modèles juridiques et administratifs destinés à faciliter l'utilisation de méthodes propres à dégager une épargne significative sur les achats en commun de véhicules. Des cadres similaires pourraient également être utilisés pour les achats d'autres articles coûteux. Les accords d'achats collectifs ont donné de bons résultats à Genève et à Rome, et New York et Copenhague sont en train de lancer des initiatives de contrats collectifs du même genre pour les voyages, les fournitures de bureau, les services de messagerie et les télécommunications. Les services communs de

trésorerie ont également permis de réaliser des économies considérables; en 2011 et 2012, les 12 institutions participantes du système des Nations Unies ont économisé plus de 20 millions de dollars par an avec un investissement initial de 700 000 dollars. Par ailleurs, en réponse à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles, le Comité de haut niveau sur la gestion a entrepris une étude de faisabilité de l'interopérabilité d'un progiciel de gestion intégré pour la planification des ressources.

21. Le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) s'est concentré sur une exécution cohérente de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles, qui est actuellement suivi à travers un cadre unique pour l'établissement de rapports fondé sur des indicateurs applicables à l'ensemble du système. Ce cadre a été conçu par le Département des affaires économiques et sociales en coopération avec le Comité de haut niveau sur la gestion et le GNUD. Ces deux dernières entités ont collaboré à la mise au point de procédures opérationnelles pour la deuxième phase de l'initiative Unité d'action et élaboré un plan d'action indiquant 55 actions critiques à entreprendre au Siège à l'appui de ces procédures.

22. **M<sup>me</sup> Derderian** (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation se félicite des efforts du Conseil en vue de promouvoir une approche cohérente à l'échelle du système. La troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement offrira l'occasion de créer des partenariats véritables et durables pour faire face aux problèmes qui se posent en particulier aux pays éloignés. Elle demande comment le Conseil pourrait appuyer ce processus de manière à répondre aux besoins uniques des petits États insulaires en développement.

23. Des progrès sensibles ont été réalisés dans l'application de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles, notamment en ce qui concerne l'adoption de procédures opérationnelles permanentes, la mise en œuvre du plan d'action du Siège et l'étude de faisabilité de l'interopérabilité d'un progiciel de gestion intégré pour la planification des ressources. Elle aimerait savoir à quel stade en est cette étude et quels en sont les résultats attendus.

24. Sa délégation se félicite également des progrès dans l'utilisation de cadres communs pour les passations de marchés. Elle se demande dans quelle

mesure les achats des Nations Unies sont confiés au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets plutôt qu'aux différentes institutions, et quelles mesures le Conseil a prises pour favoriser les achats en commun.

25. Enfin, il a été indiqué que seules 12 institutions du système des Nations Unies utilisaient les services communs de trésorerie. Étant donné que la négociation en commun de taux de change favorables permettrait de réaliser des économies considérables, elle aimerait savoir ce que fait le Conseil pour encourager cette formule.

26. **M. Zinsou** (Bénin) demande quel a été l'impact des efforts consacrés par le Conseil à aider les pays dans certaines situations, tels que les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement, les pays sans littoral et les pays sortant d'un conflit. En particulier, il aimerait savoir si le Conseil a fait des progrès dans la poursuite de l'objectif de faire en sorte que la moitié des pays les moins avancés parviendront à se hisser au rang de pays en développement d'ici à 2020.

27. **M<sup>me</sup> Petrova** (Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination) déclare que le Conseil travaille en très étroite collaboration avec le secrétariat de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement. Ses membres s'efforcent de montrer que le système des Nations Unies peut coordonner ses activités afin d'établir de plus larges partenariats au profit de ces petits États. Ainsi, le Conseil coopère avec l'Organisation mondiale du tourisme pour la recherche de moyens d'accroître l'emploi, de créer des partenariats pour l'investissement dans le tourisme et de traiter les problèmes de santé liés au tourisme. Ces partenariats devraient permettre de réaliser des économies d'échelle et garantir un meilleur ciblage des mesures prises. Quinze membres du Conseil assisteront à cette conférence.

28. Un groupe de travail dirigé par le Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications a examiné le mandat de l'étude de faisabilité sur l'interopérabilité d'un progiciel de gestion intégré pour la planification des ressources. Un appel a été lancé pour l'envoi de contributions, et un premier projet d'étude devrait être présenté aux États membres d'ici à la fin de 2015.

29. Les achats sont de plus en plus effectués conjointement, en particulier pour les gros articles tels que les véhicules. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets joue un rôle de premier plan dans les achats effectués en commun, mais les centres de services régionaux veillent également à assurer la coordination et à permettre de réaliser des économies d'échelle.

30. À ce jour, 12 entités ont fait usage des services de trésorerie communs, mais cela ne veut pas dire que les autres organisations agissent partout en toute indépendance. Plusieurs autres entités devraient adhérer prochainement aux services de trésorerie communs.

31. Le Conseil est un mécanisme de coordination des activités d'appui aux pays dans certaines situations et ses organes subsidiaires suivent activement la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2010-2020 (Programme d'action d'Istanbul). Le Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a présenté un exposé au Comité de haut niveau sur les programmes, qui a rédigé un rapport d'activité sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, et examinera cette question à sa trentième session, qui se tiendra immédiatement avant l'examen à mi-parcours du Programme, du début de 2016. Entre-temps, le Bureau du Haut-Représentant présentera régulièrement des rapports d'activité au Comité.

*La séance est levée à 16 h 55.*